

Québec, le 27 juillet 2004

Madame Agnès Maltais
Députée de Taschereau
320, rue St-Joseph Est, bureau 207
Québec (Québec) G1K 8G5

Madame la Députée,

Le ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid, m'a chargé de donner suite à votre lettre du 11 juin dernier dans laquelle vous demandez l'annulation de la dette d'études de madame Nancy Leblond.

À cet égard, des modifications récentes apportées à la Loi sur l'aide financière aux études prévoient que le ministre peut, s'il considère que des circonstances exceptionnelles le justifient, faire remise d'une partie ou de la totalité d'une somme due. Les documents que vous avez expédiés et le dossier de madame Leblond ont été transmis pour analyse et les résultats lui seront communiqués au début de cet automne.

Veillez agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments les meilleurs.




Jean-François Belleau
Attaché politique

c. c. Madame Nancy Leblond

Québec, le 23 septembre 2005

Madame Nancy Leblond
493, 8^e Avenue, app.4
Québec (Québec) G1J 3L8

Madame,

À la demande du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, nous avons pris connaissance de votre demande du 7 juin 2004, laquelle concerne votre dette d'études.

Les différents éléments de votre dossier, notamment votre état de santé, votre capacité financière ainsi que votre niveau d'endettement, ont été pris en considération et il a été établi que vous n'êtes pas en mesure de rembourser le solde de votre dette d'études.

Par conséquent, nous vous accordons la remise totale du solde de votre dette d'études, lequel s'élève approximativement à 9 690 \$.

Le dossier de recouvrement vous concernant à la Direction de la gestion des prêts de l'Aide financière aux études a été fermé. Vous trouverez ci-joint un état de compte confirmant la remise totale de votre dette d'études.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Claude Provencher

p. j. État de compte